

DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

- Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de premier cycle
Vu les pièces justificatives produites par Mme JULIA CAMES, née le 12 décembre 1982 à ST-DENIS (093), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales arts, Mention médiation culturelle et communication
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
- le **DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES ARTS**, Mention MÉDIATION CULTURELLE ET COMMUNICATION, *mention passable*
est décerné à **Mme JULIA CAMES**
au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Paris, le 16 juillet 2004

Le titulaire

N° PARI III 4728250

/2004200300854

Le Président

Bernard BOSREDON

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités

Maurice QUENET